

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DE LA SECURITE  
ET DE LA PROTECTION CIVILE

**OFFICE DE REGULATION DES AGENCES  
DE SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE**



**Bilan**

**L'AN 2 DE L'ORASPC**

**2024**





## MOT DU DIRECTEUR GENERAL

▶ MOUSSA DIAWARA

En cette deuxième année de l'existence de l'**ORASPC** dont j'assume la fonction de Directeur Général depuis sa création, je tiens à remercier le tout puissant Allah, le miséricordieux lequel m'a permis d'être en bonne santé en ce 21 juillet 2024, date qui correspond à l'an deux (2) de ma nomination.

Je voudrais une nouvelle fois remercier le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef suprême des Armées, le Général de corps d'armée **Mamadi DOUMBOUYA**, de m'avoir donné cette opportunité en me nommant il y a deux (2) ans jour pour jour dans les fonctions de Directeur Général de l'Office de Régulation des Agences de Sécurité et de Protection Civile (ORASPC), afin que je puisse apporter ma contribution à la réussite de cette transition en terme des réformes du secteur de la Sécurité Privée en Guinée.

Les mêmes remerciements vont au Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Général **Bachir DIALLO** ainsi qu'à tous les cadres du département pour leur accompagnement et leur soutien indéfectible pour l'opérationnalisation de l'ORASPC.

Comme vous le savez, plusieurs reformes attendaient l'ORASPC pour la régulation de l'un des secteurs qui reste le plus gros pourvoyeur d'emplois dans notre pays.

Le secteur de la sécurité privée ne sera pas en marge de la refondation et la rectification institutionnelle.

**J'interpelle à nouveau, tous les services étatiques, mixtes, privés... de procéder à la vérification des actes administratifs permettant aux sociétés ou entreprises de gardiennage qui sont sous contrat avec eux.**

**Il est de leur responsabilité avant de faire signer un contrat avec une entreprise ou société de sécurité privée, de vérifier, à travers les documents administratifs de ladite entreprise, si elle est légalement constituée ou si elle ne fait l'objet de poursuites judiciaires ou d'interdiction d'exercer.**

### 3

Comme l'an dernier, nous faisons la problématique liée à la formation du secteur, l'une des priorités à court terme, déjà plusieurs sessions de formations des aspirants dirigeants et dirigeants d'entreprises de sécurité privée ont été organisées cette année 2024, en application du décret D/2023/0165/PRG/CNRD/SGG portant Réglementation des Activités de Sécurité Privée en République de Guinée

Il en est de même la réglementation des services internes de sécurité, désormais les entités étatiques, mixtes, sociétés minières, établissements d'enseignement, sociétés de téléphonie mobile, et les industries, etc... ont l'obligation de prendre une autorisation administrative de fonctionnement (agrément) selon le type d'activité exercé à l'interne, s'ils ne souhaitent soumettre sous contrat ces prestations aux entreprises de sécurité privée qui sont agréées à le faire, ceci en application de l'arrêté A/2024/094/MSPC/CAB/SGG portant Autorisation de Fonctionnement des Services Internes de Sécurité.

Bientôt une mission de démantèlement et de contrôle des actes administratifs va commencer sur toute l'étendue du territoire, en synergie avec la Direction Générale de la Police Nationale et d'autres service du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.

#### **Aux acteurs du secteur de la sécurité privée**

Notre secteur a connu plusieurs réformes depuis l'avènement des nouvelles autorités du pays. Je me permets d'ailleurs de dire sans langue de bois que le secteur n'avait jamais connu une telle réforme. Cependant, vous n'êtes pas en marge de ces différentes réformes, vous avez été des acteurs incontestables et majeurs. Soyez-en tous remercier.

Les différentes sessions de formation des Dirigeants/Gérants et Associés d'entreprises de sécurité sont une preuve irréfutable de votre participation active dans nos réformes.

Cette troisième année de l'Office, a pour objectif principal l'assainissement total du secteur de la sécurité et de la Protection Civile. Les entreprises qui exercent illégalement dans le domaine de la sécurité privée le font en violation flagrante des textes réglementaires en vigueur.

Ce combat ne se gagnera pas sans vous, c'est pourquoi je vous invite à nous accompagner pour cette dernière étape de notre réforme qui va mettre fin à la

concurrence déloyale qui gangrène le développement de ce secteur en République de Guinée.

Je puis vous assurer ici, que dans les prochains jours, vous verrez les couleurs de ce combat sur toute l'étendue du territoire national.

Toutes les dispositions sont déjà prises dans cette optique avec l'appui opérationnel du ministère de la sécurité et de la Protection Civile à travers la Direction Générale de la police et d'autres services techniques.

## **ACTIVITÉS**

Au titre de cette deuxième année, nous avons réalisé comme activités dans le cadre des réformes grâce à chacun d'entre vous, malgré les difficultés rencontrées.

- La mission d'inspection et d'identification des sièges des entreprises / sociétés de sécurité privée dans le Grand Conakry et dans la région de Boké ;
- La signature de six (6) arrêtés d'application du décret de réglementation ;
- L'organisation de quatre (4) sessions de formation des Dirigeants d'entreprises de sécurité privée. Qui nous a permis de former au total 109 aspirants dirigeants et dirigeant déjà en activité ;
- La reconstruction du site web de l'ORASPC ;
- L'élaboration d'un module de formation unique pour les acteurs du secteur de la sécurité privée en République de Guinée.
- La reprises de la délivrance des autorisations administratives de fonctionnement (agrément) dès après la signature des arrêtés d'application.
- La mise en place d'une application pour faciliter l'identification et gestion des sociétés de sécurité privée.
- L'élaboration de l'avant-projet de loi, portant sur le changement de statut de l'ORASPC, en Autorité Administrative Indépendante (AAI).
- Création d'une identité visuelle pour l'ORAPSC ;
- Recensement général et l'identification de l'ensemble des entreprises de sécurité privée civile sur l'étendue du territoire guinéen.
- La rencontre des acteurs impliqués dans le secteur.
- L'élaboration d'un organigramme ;

**Au titre des priorités que l'ORASPC s'est fixées, sont entre autres :**

- Le démantèlement des entreprises en exercice illégale des activités de sécurité privée en République de Guinée.
- La transmission de l'avant-projet de loi, portant sur le changement de statut de l'ORASPC en Autorité Administrative Indépendante (AAI) conformément à la loi ordinaire L/2023/008/CNT portant statut général des Autorités Administratives Indépendantes ;
- Le recrutement du personnel ;
- Le détachement des fonctionnaires de la Police en qualité d'inspecteurs de l'ORASPC ;
- Doter l'ORASPC d'une application de gestion, pour la dématérialisation des processus et procédures de l'ORASPC.
- La désignation des points focaux auprès des Direction Régionales de la Police (DRP) et des Commissariats Centraux dans les Préfectures en collaboration avec la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) ;
- L'attribution des cartes professionnelles pour les Agents de sécurité.
- Proposition pour des postes à réserver aux nationaux concernant la Sécurité Privée dans le secteur Minier ce, pour la révision de code de travail.

**Postes :**

- *Directeur de Sûreté et de Sécurité.*
- *Directeur adjoint de Sûreté et de Sécurité.*

**PERSPECTIVES**

**Enfin, au titre des perspectives, nous comptons doter l'ORASPC, de moyens roulants pouvant faciliter les différentes missions d'inspection et le transport du personnel.**

Mesdames, Messieurs, le chantier qui nous attend est gigantesque mais avec la volonté de Dieu et l'appui de vous tous, nous ne ménagerons aucun effort pour jouer notre partition.

Puisse Dieu bénir la Guinée et les Guinéens.